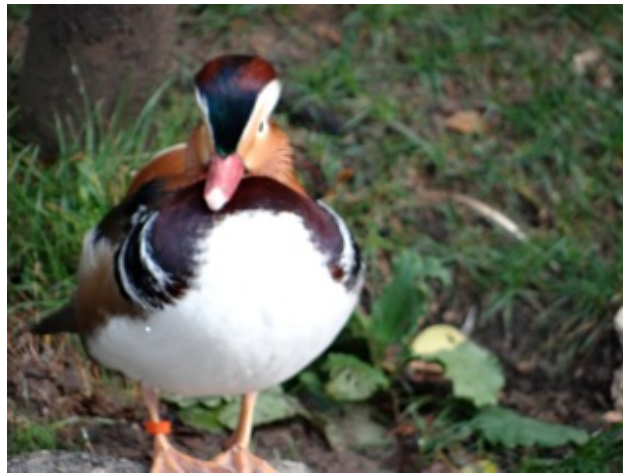


## LE CANARD MANDARIN



### 1. Fiche d'identité

Nom scientifique : .....

Longueur : 30 à 40 cm

Poids : 600 g

Longévité : ..... ans en captivité

Incubation : ..... jours

Nombre de petits : la femelle pond de ..... à ..... œufs

Type d'alimentation : .....

Classe : .....

Ordre : ansériformes

Répartition : Est de l'Asie

### 2. Ma famille

Je fais partie de la famille des .....

Ma femelle s'appelle la .....

Mon petit s'appelle le .....

Combien de temps le petit reste-t-il auprès de sa mère ? Ma femelle couve les œufs durant ..... jours. Les petits prennent leur envol dès le 40<sup>ème</sup> jour.

J'ai la particularité de rester toute ma vie avec ma femelle. En Chine, je suis même un symbole de fidélité et on m'offre aux jeunes mariés.

### **3. Mon cri**

Alors que je siffloie, ma femelle émet des sons proches du gloussement.

### **4. Mon alimentation**

De quoi est-ce que je me nourris ?

Je me nourris de ..... et petits crustacés.

### **5. Mes particularités**

Je suis un canard de surface, je ne plonge que très peu. J'adore me percher sur les arbres où je trouve refuge contre mes prédateurs. Durant la période de reproduction, on me distingue par la forme et la couleur de mes ailes, mon plumage est resplendissant. Je vais perdre mes belles couleurs à la fin du ..... et on me distinguera difficilement de ma .....

Ma grande envergure et mon poids me donnent une très bonne navigabilité et je peux cependant me déplacer aisément sur le sol. Je suis donc un très bon canard tout-terrain.

Certains d'entre nous relâchés ou échappés de captivité se sont bien adaptés en Europe. Environ une ..... d'entre nous vit en Suisse.

### **6. Mes prédateurs**

J'ai comme prédateurs le ..... et l'.....

J'appartiens à une espèce menacée à cause de la destruction de mon ..... D'ailleurs, le Japon a passé commande de 3'000 couples installés aux Pays-Bas pour repeupler les lacs japonais.

Un arrêté ministériel du 17 avril 1981 assure une protection totale aux oiseaux protégés en France et je bénéficie donc de cette mesure. On ne peut pas me perturber, me capturer, me mutiler, me naturaliser, ni détruire mon nid, enlever mes œufs ou dégrader mon habitat.